

Direction des Ressources Humaines

Direction Adjointe Transversalité, Ressources et Dialogues
Mission Dialogue Social

Suivi par : Clément MAGRO
Tél : 02 99 86 61 41
Mail : c.magro@rennesmetropole.fr

Référence : DRH-DS/CM/RO – 2025.04.37

MADAME VIOLAINE POUBANNE – SECRETAIRE DU
SYNDICAT CFDT RENNES VILLE ET METROPOLE
MONSIEUR DENIS LOISEAU – SECRETAIRE DU
SYNDICAT FO RENNES VILLE ET METROPOLE
MONSIEUR STEPHANE MORANDEAU – SECRETAIRE
DU SYNDICAT SUD RENNES VILLE ET METROPOLE
MONSIEUR LAURENT CAIRON- SECRETAIRE DU
SYNDICAT CGT RENNES VILLE ET METROPOLE
MONSIEUR PHILIPPE CHAVROCHE – SECRETAIRE
DU SYNDICAT UGICT-CGT RENNES VILLE ET
METROPOLE

Objet : réponse aux demandes de non
application des nouvelles dispositions de
rémunération des agents placés en arrêt maladie
ordinaire

Le 7 avril 2025

Madame, Messieurs,

Nous avons bien reçu vos diverses interpellations au sujet des nouvelles dispositions nationales relatives à la baisse de la rémunération des fonctionnaires en cas d'arrêt maladie.

Tout d'abord je tiens à vous assurer que nous déplorons cette mesure purement financière à rebours de notre vision sur le sujet. Elle nie la réalité des enjeux de santé au travail des agents publics que seule une politique ambitieuse de prévention comme celle que nous menons peut traiter.

Néanmoins, ces nouvelles réglementations s'imposent à nous et dans l'état actuel des choses aucune liberté d'interprétation ne nous est laissée quant à leur application.

Nous entendons votre demande de prise d'une délibération "de principe" rejetant ces mesures et de passer outre ces nouvelles obligations. En tant qu'employeur public nous sommes néanmoins garants de l'application de la loi et ne souhaitons pas compromettre notre processus de paie pour alimenter un débat national.

En effet la mise en œuvre de ces mesures est déjà suffisamment fastidieuse pour les équipes, ce qui implique qu'elles ne seront effectives qu'à compter de la paie de mai ou juin 2025.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs l'expression de ma considération distinguée.

Vice-Présidente et conseillère municipale
déléguee aux ressources humaines et au
dialogue social

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'E' and 'R' combined into a single fluid stroke.

Emmanuelle ROUSSET